

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 114

Artikel: La Biennale de Venise

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-735127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Biennale de Venise

R. Du 30 août au 15 septembre eut lieu à Venise la X^e Exposition Internationale du Film, inaugurée en présence des ministres de propagande Alexandro Pavolini et Dr. Goebbels. A l'origine, la Biennale reflétait l'évolution de la production cinématographique mondiale; mais depuis la guerre, de nombreux pays se sont retirés de ces expositions, devenues de plus en plus des manifestations des puissances de l'Axe. Cependant, une douzaine de nations européennes ont pris part au concours de cette année, parmi elles également la Suisse.

L'Allemagne et l'Italie présentaient le plus grand nombre des films. La première fit projeter six films de long métrage: «Der große König», «Die goldene Stadt», «Andreas Schlueter», «Die große Liebe», «Der große Schatten» et «Wiener Blut». L'Italie montrait sept films: «Bengasi», «Alfa Tau», «Un colpo di pistola», «La bella addormentata», «Una storia d'amore» «Le vie del cuore» et «Noi vivi». S'y ajoutaient les actualités et de nombreux documentaires de ces deux pays.

L'Espagne avait envoyé quatre films spectaculaires, dont il faut signaler «La Aldea Maldita» (Le Village maudit) de Florian Rey, et «Goyescas», évoquant le vieux Madrid au temps du peintre Francisco de Goya. Le Portugal offrait, outre deux courts-métrages, un film pittoresque «Ala Arriba», illustrant la vie et les coutumes des pêcheurs.

Parmi les productions scandinaves, il faut relever notamment les films suédois, «Snaphanar» (Franc-tireurs) d'Ake Ohberg, «Jakobs Stege» de Gustaf Molander et «Gula Kliniken» (La Clinique Jaune) d'Ivar Johansson avec Viveca Lindfors, ainsi que le documentaire «Svenka Flaggsdag» (Journée des Drapeaux), images des fêtes à l'occasion de la guérison du roi de Suède. Fort applaudi fut un film danois «Afspreet», qui sera projeté cet hiver aussi en Suisse.

La production hongroise a été illustrée par trois grands films et trois courts métrages, parmi eux «Emberek a Havason» (Hommes des Montagnes) de Stephan Szöts et un film instructif démontrant l'exploitation du bois dans les Carpathes. Fort remarqué fut aussi un film politique de la Roumanie, «Odessa en flammes», mais qui est produit par une société italienne, Grandi Film Storici et sous la direction de Carmine Gallone.

En souvenir du film «Die mißbrauchten Liebesbriefe», on attendait avec le plus vif intérêt la projection des films suisses. Notre pays était représenté, comme on le sait, par deux films spectaculaires, «Landammann Stauffacher», de la Praesens, et «Menschen, die vorüberziehen», de la Gloria, ainsi que par un documentaire «Le Drapeau de l'Humanité», réalisé pour le compte du Comité International de la Croix-Rouge. Nous n'avons plus à revenir

sur ce choix tant discuté dans la presse quotidienne et cinématographique, qui reprochait à la Chambre du Cinéma de n'avoir pas envoyé à Venise le meilleur film, «Roméo et Juliette au Village». Peut-être notre pays aurait-il pu obtenir ainsi cette année encore un grand prix, au lieu de se contenter d'une des nombreuses médailles. Il nous reste, cependant, cette consolation que nos films ont obtenu un succès d'estime et qu'ils ont trouvé dans la presse un écho des plus favorables. De nombreux journaux reconnaissent pleinement la valeur de la mise en scène de «Landammann Stauffacher» par Leopold Lindberg et le jeu des interprètes, avant tout de Heinrich Gretler, et dans le film «Gens qui passent» de Max Haufler, le sentiment humain et la vérité des caractères.

*

Les grands prix, décernés par le jury sous la présidence du Comte Volpi di Misurata, ont été dévolus aux films et artistes allemands et italiens. Les Coupes Mussolini furent attribuées au film «Der große König» (Le grand roi) de Veit Harlan et à «Bengasi» d'Augusto Genina; la Coupe Volpi pour la meilleure actrice récompensait Kristina Söderbaum, épouse de Veit Harlan, et la Coupe Volpi pour le meilleur acteur Fosco Giachetti. Les prix spéciaux du Président de la Chambre Internationale du Film sont revenus au film en couleurs «Die goldene Stadt» (La

ville dorée), également de Veit Harlan, et à «Alfa Tau» de Francesco de Robertis. En outre, les films allemands «Der grosse Schatten» et «Wiener Blut» et le film italien «Noi Vivi» ont bénéficié des Prix de la Biennale — les actualités allemandes et italiennes ainsi que deux documentaires allemands et trois documentaires italiens, de Médailles. Parmi les autres pays, l'Espagne avec les «Goyescas», le Portugal avec «Ala Arriba», la Hongrie avec «Emberek à Havason» et la Roumanie avec «Odessa en flammes» ont obtenu des Prix de la Biennale, tandis que la Suisse (pour le «Drapeau de l'Humanité»), la Suède, la Finlande et la Croatie requèrent des médailles.

En France, la «Revue de l'Ecran» regrette «le format réduit» de la Biennale de Venise, dans les circonstances actuelles, car malgré tout l'absence de productions américaines, françaises, anglaises et même japonaises enlève à ce festival son caractère universel. La «National-Zeitung» de Bâle, particulièrement intéressée aux questions cinématographiques, remarque: Le sentiment est général, que les concours internationaux à Venise ont de plus en plus cessé d'être des événements artistiques, pour revêtir principalement une signification économique et politique.

Le moment serait-il venu d'inaugurer en Suisse, peut-être sous l'égide de notre Chambre du Cinéma, un festival du film vraiment international, auquel seraient conviés tous les pays, neutres et belligérants? Le problème est évidemment très délicat.

Graves Décisions en France

Retrait des films anglo-saxons. — La nouvelle organisation du journal filmé.
Institution de Commissions arbitrales. — Interdiction des «crochets».

Les mesures décisives, que nous avons laissé entrevoir dans notre dernier numéro et qui bouleversent une fois de plus le cinéma français, ont été décrétées entre temps. Se pliant à certaines exigences, le gouvernement Laval a ordonné le retrait de tous les films anglo-saxons à partir du 15 octobre 1942, privant ainsi les salles — et le public — des films et des vedettes les plus populaires et qui, en France également, ont toujours exercé un grand attrait sur les masses. Vu la portée de cette décision, nous publions ici le texte intégral de la circulaire adressée à tous les membres de la Corporation par le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique:

«Le C.O.I.C. informe ses ressortissants que par décision du directeur général de la Cinématographie Nationale (Ministère de l'Information), les visas d'exploitation des films réalisés dans les pays anglo-saxons ou par des firmes anglo-saxonnes, sont retirés et qu'il est interdit de faire passer aucun film répondant à cette définition, c'est-à-

dire des films américains ou anglais, à partir du 15 octobre 1942.

Les visas d'exploitation de ces films étant retirés, les copies doivent être saisies et bloquées avant le 15 octobre. Les distributeurs sont responsables du stockage des copies qui devront être à la disposition du Ministère de l'Information à partir de cette date.»

Cette décision «entraîne la rupture des bons de commande conclus entre les Distributeurs de ces films et les exploitants pour cas de force majeure.

En conséquence, les exploitants auxquels les Maisons de distribution créaient des difficultés pour non exécution du bon de commande, devront saisir la Commission de Conciliation qui ne pourra d'ailleurs que constater l'existence du cas de force majeure entraîné par la décision du Ministère de l'Information.»

Les conséquences pour l'exploitation sont encore imprévisibles. Quant à la presse française, elle hésite à publier des com-